

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 68 (2006)

Artikel: Maria Duce
Autor: Jungo, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour tous les sexes, tous les âges, toutes les conditions

MARIA DUCE

PAR CHRISTIAN JUNGO

Fondées dès 1581 pour éléver la spiritualité en ville et au collège,
les congrégations mariales survécurent entre 1773 et 1814
à la suppression des Jésuites par le pape,
mais pas à leur interdiction par la Confédération en 1847.

Comme l'ont relevé plusieurs auteurs¹, il est avéré que la création et le développement des congrégations mariales est l'œuvre des Jésuites.

En 1563, un Jésuite belge, professeur au Collège Romain, Jean Leunis, rassemble autour de lui quelques étudiants intéressés à progresser spirituellement. En 1569 ce groupe, déjà placé sous le patronage spirituel de la Vierge Marie, prend le nom de Congrégation de l'Annonciation. Premier du genre, le groupe devient rapidement un modèle pour d'autres congrégations. Celles-ci vont se multiplier et apparaître un peu partout, dans le monde entier, car partout où les Jésuites installent leurs collèges ils créent des congrégations mariales. En 1578, le supérieur général de la Compagnie de Jésus Claudio Aquaviva approuve les *Règles Communes* pour ceux qui désirent vivre en congrégation, et en 1584 est publiée la bulle *Omnipotentis Dei* par laquelle le Pape Grégoire XIII proclame la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège Romain *Primaria*, Première congrégation, soit celle qui est à la tête de toutes les autres. Enfin, en 1587, le Pape Sixte V, accédant à la demande de la Compagnie de Jésus, publie la bulle *Superna Dispositione*. Cette bulle accorde au supérieur général de la Compagnie de Jésus le droit d'établir dans d'autres lieux des congrégations affiliées à la *Primaria* et dont les membres ne fréquentent pas nécessairement les écoles jésuites.

Il serait injuste de choisir une congrégation plutôt qu'une autre, à titre de modèle. Toutes sont originales dans leur composition, leur histoire et leur développement spirituel, bien qu'elles soient toutes unies par le même élan spirituel et la poursuite des mêmes buts. Mais la congrégation d'Ingolstadt présente ceci de remarquable qu'elle a laissé des témoignages culturels significatifs. Dans le vaste mouvement de Réforme catholique, les Jésuites fondèrent des congrégations mariales en Bavière, comme ils l'avaient fait et le faisaient en d'autres régions. Ainsi naquit en 1577, à Ingolstadt, une congrégation mariale que l'on désigne souvent, dans la littérature en allemand, sous le nom d'*Akademische Marianische Kongregation der Universität*. En 1583, elle fut divisée en deux branches: d'une part la *Congregatio latina major B.M.V.* qui fut placée sous le titre de la Vierge de l'Annonciation (*Beatae Mariae Virginis ab Angelo salutatae*), d'autre part la *Congregatio latina minor*. Plus tard, à l'instar de ce qui s'est passé dans la plupart des cas, les bourgeois de la ville furent aussi admis dans la congrégation. L'originalité tient au fait qu'en 1612, ceux-ci fondèrent leur propre *sodalitas* ou congrégation, sous le nom de *Bruederschafft unßer Lieben Frauen Mariae de Viktoria*, et qu'entre 1617 et 1619 ils édifièrent un oratoire en face de la partie méridionale de la cathédrale.

Dans cette brève description historique, on trouve pratiquement toutes les données et aussi toutes les difficultés que l'on rencontrera dans la description des congrégations mariales qui furent créées à Fribourg.

Les congrégations développées au collège Saint-Michel

Qu'en est-il donc de la situation initiale dans cette ville? Selon ce qu'en dit Marquis², la création des congrégations mariales de Fribourg s'est passée ainsi: «En juillet 1581, le Père Olivier Manaré, Visiteur, répondait à la question des Pères Canisius et Andrew, s'il convenait de fonder une Congrégation Mariale à Fribourg, "que cela serait utile pour amener le peuple à la dévotion et à la réception fréquente des sacrements de pénitence et d'eucharistie". La même année, les Pères fondaient une Congrégation divisée en deux sections, une majeure et une mineure, toutes les deux groupant des hommes de la ville. C'est pour cette Congrégation que le Père Canisius demanda au Saint-Siège des indulgences, que Grégoire XIII accorda le 12 mars 1583. Peu à peu, les deux sections devinrent deux Congrégations distinctes. Jusqu'en 1595, en effet, les documents répètent, à peu près chaque année, qu'il y a deux Congrégations à Fribourg: la section majeure devenue la Grande Congrégation et la section mineure qui prit le nom de *Sodalitas Parthenica*. Mais il serait faux de croire, ainsi que l'affirme Braunsberger, que l'une était pour les hommes et l'autre pour les étudiants. Au début, les deux Congrégations ne comptaient que des hommes de la ville; les étudiants y furent admis, selon toute vraisemblance, après l'ouverture du Collège. Ainsi, depuis 1582, on peut

observer, grâce aux documents, qu'il y avait dans chacune des deux Congrégations, et des hommes de la ville, et des étudiants. En 1591, par exemple, la Sodalitas Parthenica comptait soixante citoyens de Fribourg et autant d'élèves du Collège. La Grande Congrégation se confondait pratiquement avec l'Académie latine; elle réunissait l'élite de la ville et du Collège; magistrats, prêtres et les meilleurs étudiants; le Prévôt Schneuwly y adhéra en 1589. Les deux congrégations furent approuvées par Grégoire XIII et réunies à celle de Rome, le 5 décembre 1584.»

On doit faire deux remarques aux propos de Marquis. D'abord, comme il le dit justement, à l'encontre des affirmations de Braunsberger³ il est certain que saint Pierre Canisius n'a pas fondé deux congrégations aussi distinctes qu'on a bien voulu le penser. Ce que soutenait Braunsberger était partagé par François Ducrest⁴, qui pensait que le saint fondateur avait créé une congrégation pour les hommes de Fribourg, le 8 septembre 1581, en la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, et une autre, pour les jeunes gens, le 1^{er} novembre 1581, en la fête de la Toussaint. Si les dates ne prêtent guère à contestation, la composition des membres pose problème: les deux congrégations, la *major* et la *minor*, regroupaient certainement, en leur début, à la fois des hommes de la ville et des jeunes gens et, parmi ces derniers, des étudiants qui ne purent d'ailleurs être qualifiés de la sorte qu'après l'ouverture des cours du collège Saint-Michel, le 19 octobre 1583. La différence entre les deux congrégations n'était pas tellement une affaire de catégories de membres que plutôt, comme l'a bien vu Jordan⁵, une question d'exigences, celles de la *minor* étant probablement moins fortes ou plus faciles à pratiquer.

La seconde remarque a trait à l'affiliation des congrégations mariales de Fribourg à celle de Rome, la *Primaria* qui deviendra d'ailleurs, avec la forte croissance du nombre de congrégations à travers le monde, *Prima primaria* afin de la distinguer des autres regroupements *Secunda primaria* et *Tertia primaria* (on comptera même une *Quarta primaria*).

Selon Marquis, l'affiliation de celles de Fribourg remonterait à 1584. Or, Genoud soutient que «quelle que soit l'époque exacte de l'érection de cette Congrégation à Fribourg [la Congrégation latine du collège], elle ne fut agrégée à celle de Rome qu'en 1615».⁶ Son hypothèse semble vraisemblable, qui suppose que l'on ne sollicita l'affiliation à la *Primaria* qu'une fois l'église du collège achevée et consacrée, soit le 15 décembre 1613. Et d'apporter comme preuve la publication d'un acte authentique, disparu en 1847 dans la confusion créée par l'entrée des troupes fédérales à Fribourg et retrouvé par l'évêque Marilley chez un antiquaire de Genève! Dans cet acte, daté du 25 février 1615, qui se présente sous la forme d'une lettre adressée par Ferdinand Alberus, vicaire général de la Société de Jésus (le supérieur général Acquaviva venait de mourir, le 31 janvier), il est stipulé explicitement: «... *a nobis petierint tum per seipso*, *tum etiam per sincere nobis item dilectos Dominos praedictae Primariae Congregationis Romanae Praefectum et assistentes*, *ut juxta hanc facultatem nobis a Sede Apostolica*

tributam, in eodem Collegio Friburgano Congregationem unam Scholasticorum sub titulo Nativitatis B. Mariae Virginis erigere eamque praedictae Primariae Congregationi aggregare velimus. Nos... auctoritate nobis... concessa, in eodem Collegio Friburgano Congregationem unam sub titulo Nativitatis B. Mariae Virginis erigimus, eamque Primariae Sodalitati Romanae conjungimus et aggregamus, ac omnia privilegia, Indulgentias etiam plenarias, necnon et gratias alias praedictae Primariae... communicamus et elargimur.»

L'extrait que l'on vient de citer ne concerne que la *Congregatio minor* qui, comme le dit le document, fut érigée formellement en 1615 et agrégée à celle de Rome par la même occasion, conformément aux dispositions de la bulle de Sixte V. Faut-il alors distinguer le cas de la *Congregatio major*, dont la date d'affiliation serait 1584, de celui de la *minor* dont la date d'affiliation coïnciderait, au contraire, avec celle de son érection, soit 1615? Ne faut-il pas plutôt penser que l'affiliation des deux congrégations ne remonte qu'à 1615, pour les raisons évoquées par Genoud?

Quoi qu'il en soit de cette question de dates, un fait demeure certain: la ou – dès 1615 au plus tard – les congrégations mariales du collège Saint-Michel sont affiliées à la *Primaria* romaine.

Autre certitude: il existe au collège une nouvelle congrégation mariale pour les étudiants, placée sous l'égide de la Nativité de la Vierge, et cela formellement depuis 1615. Elle est la *Congregatio minor*. En effet, comme le signale Jordan: «A Fribourg, dès 1615, on n'admet plus que les grands, à partir de la Rhétorique, vu que le Collège, comme cela s'est déjà fait ailleurs, en a institué une spéciale pour les élèves des classes d'Humanités, de Syntaxe et de Grammaire, appelée *Sodalitas latina minor Virginis natae*.» Le nom varie légèrement par rapport à celui qui apparaît dans l'acte authentique d'Alberus, qui donne «*sub titulo Nativitatis B. Mariae Virginis*». Mais il s'agit certainement de la même congrégation et cette variation dans le nom ne change guère la spiritualité mariale qu'on y professe.

A partir de 1615, on a donc deux congrégations latines au collège: la *Congregatio* ou *Sodalitas latina major Beatae Mariae Virginis ab Angelo salutatae*, placée, comme son nom l'indique, sous la protection de la Vierge de l'Annonciation, à l'instar de la *Primaria* romaine; et la *Congregatio* ou *Sodalitas latina minor sub titulo Nativitatis Beatae Mariae Virginis*, placée sous l'égide de la Naissance de la Vierge.⁷

Les congrégations organisées pour les citadin(e)s

Mais qu'en est-il alors de ceux qui ne sont pas au collège, de ceux qui, clercs ou laïcs, ne l'ont pas fréquenté et n'ont donc pas été membres de la congrégation durant leurs études? Qu'en est-il de ceux qui résident dans la cité, notamment de ceux qui participent à la direction de cette cité et de ceux qui la font vivre et qui

– quel que soit leur statut social – désirent partager l’idéal spirituel de la congrégation mariale du collège? Il est certain que les bourgeois de Fribourg formèrent leur propre congrégation, comme cela s’est passé à Ingolstadt. Si l’on ignore la date exacte de sa fondation, probablement entre 1589 et 1598, on connaît les noms sous lesquels elle fut nommée jusqu’au XX^e siècle: *Sodalitas Mariana Civium* ou *Congregatio Civica*, ou encore son appellation française: Congrégation des bourgeois. On sait aussi que le 2 juillet 1598, date de la fête de la Visitation, elle élit son propre conseil et son préfet. «Loin d’être brisés, les rapports avec le Collège restent étroits, cordiaux: un Jésuite est toujours Directeur de l’association; celle-ci se montre en maintes occasions fort généreuse envers la Congrégation des étudiants», fait remarquer Jordan. La congrégation des bourgeois sera placée sous la protection de la Vierge de l’Assomption: «Congrégation, dite de Messieurs les Bourgeois, établie dans l’église de Notre-Dame, à Fribourg en Suisse, sous le titre de l’Assomption de la glorieuse Vierge Marie», selon l’appellation officielle, ou, plus simplement, Congrégation de Notre-Dame de l’Assomption.

A cette *sodalitas*, il faut encore ajouter une quatrième, la congrégation des dames, fondée par saint Pierre Canisius en 1589. Celle-ci fera les demandes nécessaires auprès du Saint-Siège afin d’obtenir les statuts et de jouir des priviléges décrits dans l’acte authentique cité plus haut. Notre rapide recherche ne nous a pas permis de trouver le titre exact de cette congrégation, lors de sa fondation. Pourtant, deux documents postérieurs, l’un datant d’avant la suppression de la Compagnie de Jésus, l’autre la suivant probablement de quelques années, attestent du même titre que celui pris par la congrégation des bourgeois.⁸ La congrégation des dames s’appelle en effet: «Congrégation des Dames et Bourgeoises, établie sous le titre de l’Assomption [de la glorieuse Vierge Marie]». Comme elle formait le versant féminin de celle des hommes et bourgeois de Fribourg, il est fort probable qu’elle fut placée, dès sa fondation, sous le même titre.

Enfin, à partir de 1626, les Jésuites se soucient du monde ouvrier de l’époque, particulièrement des apprentis et des compagnons célibataires, afin de ne pas les laisser dans un isolement qui pourrait leur être fâcheux. Apprentis et compagnons, membres des corporations d’artisans de la ville de Fribourg, doivent pouvoir jouir pour leur formation spirituelle des mêmes avantages que les bourgeois et les dames de la ville. Les Jésuites décident ainsi de créer une *sodalitas* dont le patronage sera double: la congrégation des compagnons artisans sera placée sous la protection, à la fois, de saint Joseph et de la Vierge Marie conçue Immaculée.

Il est à noter que ces congrégations mariales n’eurent pas à souffrir, à Fribourg, de la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773. Elles subsistèrent, notamment parce qu’elles ne connurent pas d’interruption dans leur direction spirituelle: les directeurs et autres clercs qui les assistaient, Pères jésuites, étaient en effet entrés dans le clergé séculier et continuaient leur mission dans le même esprit. En revanche, il n’en alla pas de même en 1847, lors du *Sonderbund*. Non seulement les Jésuites durent alors quitter Fribourg,

mais les congrégations mariales furent supprimées. Une seule, la Grande congrégation latine, sera rétablie en 1881.

Les turbulences du siècle

Pour comprendre la situation des congrégations mariales et leur évolution depuis le début du XIX^e siècle jusque vers 1850, il est nécessaire de se rappeler quelques événements importants de l'histoire occidentale. Le premier survient le 23 janvier 1814. Il s'agit de la libération du pape Pie VII, détenu à Fontainebleau par Napoléon. Le pontife peut enfin rentrer à Rome le 24 mai. Entre les mois de janvier et de mai 1814 commence le «début de la fin» de Napoléon. En effet, le 4 avril 1814, l'empereur est soumis à la pression des maréchaux qui tentent de le convaincre d'abdiquer. Le 6 avril, il abdique sans condition, pour la première fois. Ces événements de l'histoire profane ne sont pas sans incidences sur l'histoire de l'Eglise. Ayant les mains libres, Pie VII peut se consacrer entièrement aux affaires de celle-ci. Les dossiers sont nombreux. La restauration des Etats pontificaux que Pie VII veut à tout prix se réglera définitivement au Congrès de Vienne. Il y a ensuite l'affaire des diocèses français et la question des Jésuites, qui nous intéresse plus particulièrement: le 7 août 1814, par la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiastiarum*, Pie VII annule le bref de suppression de Clément XIV frappant la Compagnie de Jésus, *Dominus ac redemptor*, et rétablit celle-ci.

L'ordre des Jésuites est bien vite remis sur pied, notamment grâce au «précédent» russe. Du fait de l'incorporation de la Russie blanche dans l'empire du tsar, qui était un des résultats du premier partage de la Pologne, la Compagnie de Jésus avait commencé à exister dans l'empire russe en 1772: 201 Jésuites y étaient établis, répartis dans 18 lieux de résidence. Désirant conserver ces religieux, surtout en raison de leur contribution à l'éducation des élites, l'impératrice Catherine II la Grande (1762-1796) n'avait pas autorisé la publication du bref de suppression de Clément XIV. Par conséquent, la Compagnie avait continué légalement son existence en Russie blanche. Mieux, le 7 mars 1801, en réponse à la requête du vicaire général des Jésuites en Russie et à la demande personnelle du tsar Paul I^{er}, Pie VII publiait le bref *Catholicae Fidei* par lequel il approuvait et confirmait officiellement l'existence de la Compagnie de Jésus dans l'empire de Russie. On comprend alors qu'il fut moins difficile qu'on ne pourrait l'imaginer de reconstituer un ordre qui n'avait pas totalement disparu au cours de ces quarante ans!

1814-1847: encore six congrégations

Très tôt après la publication de la bulle de restauration de l'ordre, les Jésuites purent se réinstaller à Fribourg. De 1814 jusqu'à 1847, ils y déployèrent leur zèle accoutumé, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de la pastorale générale. Ils

s'occupèrent à nouveau des congrégations mariales, et ils en créèrent même de nouvelles en certains endroits de Suisse. En ville de Fribourg on compta, durant cette époque, six congrégations mariales.⁹ Le nombre est certain, mais les titres et les patronages ne sont pas toujours faciles à déterminer. Si l'on suit l'étude de Pfülf¹⁰, on trouve trois congrégations dévolues aux étudiants, une pour les dames et deux pour les messieurs.

Une des congrégations pour les étudiants s'adresse aux plus jeunes élèves du collège, aux gymnasien des premières années. Le titre est marial, sans qu'il soit précisé duquel il s'agit exactement, mais le patronage est celui de saint Louis de Gonzague. Pfülf parle de l'*Aloisiuskongregation*.

Il n'y a pas de raison de douter de cette appellation: Louis, fils aîné de Ferdinand de Gonzague, naquit en 1568 au château de Castiglione, près de Mantoue. A l'âge de neuf ans, il fit vœu de chasteté perpétuelle devant l'autel de la Vierge. Il vécut plusieurs années en Espagne, parmi les pages de Marie d'Autriche. Puis, au terme d'une longue lutte avec son père, il obtint de celui-ci la permission d'entrer au noviciat de la Compagnie de Jésus, en 1587. Quatre ans plus tard, alors qu'il s'était consacré corps et âme à soigner les malades atteints de la peste, il mourut, épuisé, à Rome. Il fut canonisé par Benoît XIII en 1726 et proclamé, en 1729, patron de la jeunesse, spécialement des étudiants. Bien des liens spirituels et historiques, renforcés par le patronage qu'attribua l'Eglise à ce saint, susciterent le désir d'associer, dans une congrégation destinée aux plus jeunes élèves d'un collège, la Vierge Marie et saint Louis de Gonzague.

La deuxième congrégation pour les étudiants est la *Congregatio latina minor*. Pfülf ne précise pas sous quel titre marial celle-ci fut placée. Pourtant les documents de l'époque le donnent exactement: *Congregatio latina Minor sub titulo Beatae Virginis Mariae visitantis Elisabeth*.¹¹ Cette congrégation latine était donc placée sous les auspices de la Vierge Marie de la Visitation. Le titre diffère de celui que l'on trouve dans les documents antérieurs à la suppression de la Compagnie, notamment dans le document d'Alberus, reproduit par Genoud, qui indique celui de la Naissance de la Vierge. Quand et comment le titre de la *Congregatio minor* a-t-il changé?

Il ne nous a pas été possible de le déterminer avec précision. La seule certitude tient au fait que, lors de la reprise de l'activité des Jésuites à Fribourg, la *Congregatio latina minor* était placée sous le titre de la Visitation. On peut éventuellement supposer que, lors de la suppression de la Compagnie en 1773, une petite réorganisation des congrégations latines du collège entraîna un changement de ce titre, mais il est aussi possible que ce changement remonte plus loin dans le XVIII^e siècle. Pfülf fait encore remarquer que, dans la première moitié du XIX^e siècle, les deux premières congrégations – soit l'*Aloisiuskongregation* et la *minor* – semblaient avoir été exclusivement destinées aux élèves externes du gymnase. La troisième congrégation pour les étudiants est la *Congregatio latina major*, «der die Studenten des Lyzeums, die Philosophen und

Theologen angehörten» comme le fait remarquer Pfülf. Elle était donc réservée aux étudiants des classes terminales. On a avancé l'hypothèse que cette congrégation avait pu changer de titre. Elle aurait pris celui de l'Immaculée Conception vers 1730. Cette hypothèse qui peut être correcte me semble néanmoins peu vraisemblable pour deux raisons.

Changement de titre à la *major*?

D'abord, la *major* était celle des congrégations existantes qui se présentait historiquement comme la plus proche de la *Prima primaria* romaine. Comme on l'a vu, à l'imitation de celle-ci, la *major* ou Grande congrégation de Fribourg fut placée sous l'égide de la Vierge de l'Annonciation. Il semble peu vraisemblable que l'on ait voulu abandonner ce titre vers 1730. En revanche, lorsque s'accumulèrent les difficultés des Jésuites dans l'Europe du XVIII^e siècle; avec le *Traité des Limites* signé entre l'Espagne et le Portugal, qui devait léser fortement les Réductions du Paraguay et qui fut suivi de la Guerre des Guaranis, en 1750; avec le bannissement des Jésuites du Portugal en 1759, puis d'Espagne et du royaume de Naples en 1767; enfin, avec la suppression de la Compagnie en 1773, il est possible que, pour des raisons politiques et religieuses, on ait voulu se démarquer, à Fribourg, d'une spiritualité trop estampillée jésuite, tout en conservant les éléments qui paraissaient positifs et essentiels dans celle-ci. Peut-être le changement eut lieu à partir de 1760, la Grande congrégation mariale se plaçant non plus sous le titre de l'Annonciation, mais sous celui de l'Immaculée Conception. Etait-ce là un moyen de réaliser la mesure que l'on suppose? On peut en effet le penser, si l'on se réfère encore à ce qui se passait en France, pays vers lequel Fribourg portait aussi ses regards: l'époque était aux querelles, les Jésuites étaient en conflit avec les jansénistes, les philosophes, les parlementaires et autres gallicans. L'atmosphère était tellement empoisonnée qu'en 1763, les Jésuites furent bannis de France.

Une seconde raison, presque contraire à la précédente, pourrait-on dire, tient à l'évolution du culte de l'Immaculée Conception dans l'Eglise catholique. La fête byzantine de la Conception de Sainte Anne, le 9 décembre, c'est-à-dire la conception de Marie par Joachim et Anne, est à l'origine du développement de la dévotion de l'Immaculée Conception en Occident. Elle y fut introduite d'une manière plutôt curieuse, à l'occasion des croisades. Présente à l'abbaye du Bec, puis en Angleterre et à Lyon, dès le XII^e siècle, c'est une tout autre fête que celle de la liturgie byzantine. On n'y retrouve plus les références, textes et commentaires de la tradition orientale. La nouvelle dévotion occidentale est centrée sur la croyance que la Vierge Marie fut «pré-servée de toute souillure du péché originel, dès le premier moment de sa conception», comme l'affirmera bien plus tard la bulle de promulgation du dogme. Cette croyance inchoative semble assez populaire. Elle ne fait toutefois pas l'unanimité. Saint Bernard

de Clairvaux, par exemple, dont on ne saurait suspecter la piété mariale et moins encore l'ardeur de la dévotion à la Mère de Dieu, s'oppose en 1146 à cette pratique. Saint Thomas d'Aquin n'y est guère plus favorable. La croyance en l'Immaculée Conception n'est vraiment prise en considération par les théologiens, de façon positive, qu'à partir du XIV^e siècle et particulièrement grâce aux arguments exprimés par le *Doctor subtilis*, le franciscain Jean Duns Scot. Dans l'Eglise catholique, les débats seront ardu斯 entre défenseurs et adversaires: les franciscains y sont majoritairement favorables (mais que l'on se rappelle d'un autre franciscain, saint Bonaventure, qui, lui, ne cachait pas son opposition à cette croyance), les dominicains opposés. La croyance en l'Immaculée Conception est réaffirmée par le Concile de Trente. A partir de ce moment, elle s'installe dans la culture occidentale: nombreuses sont les représentations artistiques de ce thème au XVII^e siècle, surtout en Espagne. Mais du point de vue doctrinal il faut attendre la bulle *Ineffabilis Deus* du pape Pie IX, du 8 décembre 1854, pour que cette croyance soit proclamée dogme de l'Immaculée Conception.

Si l'on se réfère à l'impression générale que dégage cette histoire de la croyance, puis du dogme de l'Immaculée Conception, on voit mal ce qui aurait pu inciter les Jésuites à abandonner, pour une congrégation mariale, le titre – noble et unanimement admis dans l'Eglise – de l'Annonciation pour celui de l'Immaculée Conception, en un temps où la Compagnie affrontait les pires turbulences idéologiques et politiques, à la fois dans l'Eglise et dans la société occidentale. Les Jésuites ont certes promu, à leur manière, le culte de l'Immaculée Conception dans le mouvement de Réforme catholique qui suivit le Concile de Trente. Mais cette promotion se fit sans excès: ainsi, on constatera que la *Prima primaria* romaine aurait pu être placée sous le titre de l'Immaculée Conception, mais elle le fut sous celui de l'Annonciation.

Pour revenir à ce qui nous préoccupe directement, c'est-à-dire au contexte fribourgeois, on peut se poser une autre question. Aurait-ce été une bonne idée de changer de titre et de nommer la *Congregatio latina major* sous le titre de l'Immaculée Conception, alors qu'une autre congrégation en ville de Fribourg, celle des compagnons ou artisans, était déjà nommée sous ce titre et placée sous le patronage de saint Joseph? Certes c'eût été possible, mais on ne voit ni l'avantage pratique ni la valeur théologique d'un tel changement. Enfin, ultime remarque: les Jésuites auraient pu promouvoir le culte de l'Immaculée Conception à partir de 1854, date de la promulgation du dogme, la Compagnie étant restaurée. Cependant cette hypothèse ne vaut guère, dans la question qui nous occupe, puisque les Jésuites avaient dû quitter Fribourg en 1847 déjà et que les congrégations mariales avaient disparu à la même date. En somme, un changement de titre avant 1847 semble peu probable. En revanche, en 1881, lors du rétablissement de la Grande congrégation latine, ne se serait-on pas plutôt tourné vers la Vierge de l'Immaculée Conception que vers la Vierge de l'Annonciation? Ce point mériterait une étude approfondie qu'il ne nous revient pas de faire ici.

Outre ces trois congrégations pour les étudiants, il existait trois autres congrégations mariales. Celle des Dames, dont la fondation remontait à saint Pierre Canisius comme on l'a vu, était placée sous le titre de l'Assomption de la Vierge Marie. Quant aux deux congrégations réservées aux hommes, celle des «*Herren und Bürger*», comme dit Pfülf, avait pour nom exact «Congrégation des Bourgeois, sous le titre de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie». On sait que la congrégation des dames et celle des bourgeois se réunissaient en l'église Notre-Dame. Enfin, la seconde congrégation mariale réservée aux hommes était celle des compagnons ou des artisans, «*Kongregation für die Handwerksgesellen*» (sic Pfülf), placée comme on l'a dit plus haut sous le double patronage de saint Joseph et de l'Immaculée Conception.

En conclusion, on constater que l'histoire des congrégations mariales à Fribourg suit d'assez près, à la fois, l'histoire de la présence des Jésuites dans la ville et celle de la culture et de l'Eglise catholique en Occident, tout en témoignant d'une mentalité catholique particulière, faite de fidélité à la vieille foi et d'une certaine indépendance d'esprit. Mais cette histoire reste délicate à traiter. Cela n'est pas spécifique au contexte fribourgeois. On l'observe aussi ailleurs en Europe. Il est difficile de définir exactement l'évolution de certaines de ces congrégations mariales, car les documents qui les concernent ne retiennent, bien souvent, que ce qui était jugé essentiel du point de vue spirituel, sans avoir trop le souci des exigences qui s'imposent aux historiens d'aujourd'hui. Si l'on est bien renseigné, en général, sur la spiritualité mariale qui se développait dans ces congrégations et sur les grandes lignes de leur histoire, voire sur l'histoire détaillée mais ponctuelle de certaines, il n'est pas toujours aisé de saisir et de montrer, dans une continuité historique, les identités de ces congrégations, de même que le sens des ruptures qui interviennent dans leur histoire. Un exemple de ces difficultés nous a été donné par la question des titres sous lesquels les congrégations mariales étaient placées et qui les marquaient, en quelque sorte, au coin d'une spiritualité propre.

On peut illustrer ce point par une ultime comparaison. A la consultation des documents valaisans¹², il apparaît qu'il existait à Sion, à la fin du XVIII^e siècle, deux congrégations mariales. Ces deux congrégations avaient été fondées en 1735. L'une, la Congrégation de l'Annonciation de Notre-Dame, était réservée aux hommes; l'autre, la Congrégation de l'Immaculée Conception de Notre-Dame, était réservée aux femmes. En revenant à la situation fribourgeoise, on voit que l'on ne peut guère faire de parallèles. A Sion, il existait une distinction quant au titre marial entre la congrégation des hommes et celle des femmes. A Fribourg, en revanche, cette distinction ne semble pas avoir existé. Malgré ces difficultés, une analyse plus précise et détaillée des congrégations mariales en ville de Fribourg serait bienvenue, travail que cet article n'était certes pas destiné à produire.

Notes

¹ Pour les questions générales, voir notamment *DSp*, t. 2: Cabasilas-Cyrille de Scythopolis (1953), article *Congrégations de la Sainte Vierge*, pp. 1479-1491, qui donne de plus une bibliographie intéressante. Pour l'œuvre des Jésuites en Suisse, et notamment l'action pastorale menée à Fribourg, *HS*, vol. 7, en particulier les chapitres: «Kolleg Fribourg 1580 – 1773», pp. 161-201 et «Kolleg Fribourg 1818 – 1847», pp. 534-543.

² MARQUIS 1969, p. 216 s.

³ BRAUNSBERGER 1896-1923, spécialement vol. VIII (1923).

⁴ DUCREST 1907.

⁵ JORDAN 1970.

⁶ GENOUD 1890.

⁷ La congrégation mariale du Collège Saint-Michel semble renaître aujourd'hui, sous une forme adaptée à notre temps et s'adressant à une plus grande diversité de membres que les seuls élèves du Collège, sous le nom de [Grande] Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie: «Depuis environ deux ans [2000 ?], un petit groupe de jeunes du Collège Saint-Michel, de l'Université et d'autres écoles a pris l'habitude de se réunir le dimanche soir pour un office, à l'église du collège, à 18 h 30, et ceci durant la période scolaire. Au fil du temps, ce groupe s'est élargi à d'autres personnes de tout âge.» (<http://www.st-michel.ch/>).

⁸ *Règles et statuts de la Congrégation des Dames et Bourgeoises, sous le titre de l'Assomption, érigée par l'approbation de sa sainteté Paul V à Fribourg en Suisse*, [Fribourg en Suisse]: de l'imprimerie d'Henri Ignac. Nic. Hautt, 1769; *Règles et statuts de la Congrégation des Dames et Bourgeoises sous le titre de l'Assomption, érigée par l'approbation de sa sainteté Paul V à Fribourg en Suisse*, A Fribourg en Suisse: [chez B.L. Piller], [1780?].

⁹ *HS* 7, p. 538.

¹⁰ PFÜLF 1922, pp. 345-350.

¹¹ *Appendix canticorum spiritualium, in usum Congregationis latinae minoris sub titulo B. V. Mariae visitantis Elisabeth*, Friburgi Helvetiorum: typis Leontii Schmid-Roth, 1844. Il est bon de noter que la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg possède quelques dizaines de documents imprimés, essentiellement sur la Grande congrégation latine et sur celle des bourgeois. Ils sont plus rares concernant les autres congrégations mariales.

¹² CORDONIER 1984.

BIBLIOGRAPHIE

DSp: Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique: doctrine et histoire, fondé par M. Viller... [et al.]; continué par A. Rayez... [et al.], Paris 1937-1995 (20 vol.)
HS: Helvetia sacra 7: Die Gesellschaft Jesu in der Schweiz - Die Somasker in der Schweiz, Berne 1976

BRAUNSBERGER Otto: *Beati Petri Canisii Epistulae et Acta*, Fribourg 1896-1923, 8 vol.
 CORDONIER Alain: «Bibliographie des imprimés valaisans des origines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1644 - 1798)», suivie de «Notices biographiques des imprimeurs (1644 - 1798)», in: *Vallesia* 39 (1984), pp. 9-96

DUCREST François: «La Congrégation de la Sainte Vierge au Collège de Fribourg», in: *Annales du B. P. Canisius et voix de Marie* 9 (1907)

GENOUD J[oseph]: «La Congrégation latine au Collège de Fribourg», in: *Revue de la Suisse catholique, organe de la Société Helvétique de Saint-Maurice*, 21 (1890), livr. V, pp. 385-390

JORDAN Joseph: «Les congrégations d'étudiants, en particulier la Grande Congrégation de la Sainte Vierge, son origine, son organisation (1581-1773)», in: *Le Message du Collège* XXIII (1970), n° 1, pp. 1-12

MARQUIS André-Jean: *Le Collège Saint-Michel de Fribourg (Suisse), sa fondation et ses débuts: 1579-1597*, Fribourg 1969 (= Archives de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg, t. XX)

PFÜLF Otto: *Die Anfänge der deutschen Provinz der neu erstandenen Gesellschaft Jesu und ihr Wirken in der Schweiz: 1805-1847*, Fribourg-en-Brisgau 1922